



## En quoi consiste un microcrédit personnel ?

Le microcrédit personnel est un prêt destiné aux personnes exclues du crédit bancaire classique (personnes à faibles revenus, bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs), mais il peut être aussi accordé à des personnes qui ne sont pas dans cette situation.

Il n'y a pas de conditions de revenus définies, mais il est nécessaire d'avoir un projet personnel, visant à une insertion sociale ou professionnelle.

## Le microcrédit personnel est fréquemment utilisé pour :

- L'achat ou la réparation d'un véhicule, nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle.
- La formation professionnelle
- Le permis de conduire
- Les soins de santé non pris en charge par la sécurité sociale ou par la mutuelle
- Le logement ...

## Montant des prêts accordés

Les sommes empruntées sont généralement faibles et adaptées à vos revenus.

Elles sont comprises entre **300 €** et **5000 €** et la durée de remboursement peut aller **de 3 à 60 mois**.

**Attention ! Tout crédit vous engage et doit être remboursé !**

## Démarche :

Le demandeur d'un microcrédit ne doit pas s'adresser à une banque, mais à un service d'accompagnement social comme le **Point Conseil Budget**.

Le travailleur social est chargé d'accueillir le demandeur du crédit, d'étudier son projet et de l'aider à monter son dossier avant de le présenter à une banque agréée.